

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE

Articles 634 à 636-2 de « l'Instruction générale relative à l'état civil » du 11 mai 1999
(Décret du 15 mai 1974, arrêté du 16 mai 1974 modifié)

IDENTITÉ DU OU DES DEMANDEURS

Je soussigné(e) (1) _____

Domicilié(e) à _____

Nature du livret :

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2) :

- d'époux
- de mère naturelle – adoptive (3)
- de père naturel – adoptif (3)
- commun des père et mère naturels (4)

Motif de la demande :

pour le motif suivant (2) :

- Perte, vol ou destruction du premier livret (art. 15, décret du 15 mai 1974)
- Changement dans la filiation ou dans les noms ou prénoms des personnes qui figurent sur le livret (art. 16, décret du 15 mai 1974)
- Époux dépourvu de livret (art. 14, décret du 15 mai 1974)
- Légitimation d'un enfant décédé (art. 16-1, décret du 15 mai 1974)

Je motive ma demande par les considérations suivantes (5) _____

Conditions de délivrance :

Je sollicite (2) :

- L'Etablissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.
- La reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 636 de l'I.G. de l'état civil et remplis à cet effet le questionnaire figurant au verso de la présente.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso sont exacts.

(1) Noms en lettres capitales et prénoms.

(2) Cocher d'une croix.

(3) Rayer la mention inutile.

(4) Dans ce cas la demande doit être introduite conjointement par le père et la mère (art. 622 et 631 de l'I.G.).

(5) Préciser les motifs de la demande.

A _____, le _____

Signature,

QUESTIONNAIRE A REMPLIR
A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE
LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Mariage contracté à la mairie d _____

le _____

ENTRE

NOM (1) _____	NOM (1) _____
Prénoms _____	Prénoms _____
(2) _____	(2) _____
(3) _____	_____

ENFANTS

<p>1 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>2 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>3 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>4 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>5 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>6 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>
<p>7 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>	<p>8 Prénoms _____</p> <p>Né(e) le _____</p> <p>à _____</p> <p>(2) _____</p>

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales.

(1) Nom en lettres capitales.

(2) Mentionner le cas échéant, la date et le lieu de décès.

(3) Préciser le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.